

ABONNEMENTS.

UN AN. Canada ..... \$3.00 Etats-Unis (en or) ..... 3.50 (payable d'avance.) SIX MOIS. Canada ..... \$1.50 Etats-Unis ..... 1.75 (payable d'avance.)

LE FRANCO-PARLEUR CREDIDI · PROPETER · QVOD · LOCVOVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne, 60 c. Chaque insertion suivante par ligne 40 c. Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN.

Feuilleton du "Franc-Parleur."

LE REFUGE ET LA CHARITÉ.

Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes chargés, je vous soulagerai. S. MATHIEU, XI, 28.

(Suite.)

—Il faut vous avouer que non, mon père, répondit l'ainé des enfants, bien au contraire ; mais vous, dont la parole est si douce et si consolante, ne pouvez-vous venir le voir, comme vous visitez tous vos pauvres malades, et lui inspirer, par vos discours, le désir de rentrer à cette heure suprême dans le sein de l'Eglise ?

—Enfants, répondit le prêtre, prenez garde ! La vraie religion n'est qu'une loi de clémence et d'amour ; c'est un secours qui est accordé à ceux qui supplient. S'il s'agissait d'un de nos habitants des Eglises, accoutumés à ma présence, m'ayant souvent reçu à son foyer comme confident de ses joies et de ses douleurs, comme ami et conseiller de sa famille, ma place serait là où vous m'appellez, et j'y serais déjà...

—O notre bon ange ! disaient les enfants reconnaissants et touchés jusqu'aux larmes, vous croyez donc que, par nos prières, ce bon père, si nous ne pouvons le conserver sur la terre, comme nous l'espérons encore, pourra trouver grâce devant le Seigneur ?

—Il faut, sans doute, le plaindre d'avoir vécu et de mourir peut-être éloigné de l'Eglise notre sainte mère ; mais pourquoi douter de la divine Providence ? Ne suffit-il pas d'un acte de foi ; d'un repentir sincère pour trouver grâce ? Et qui vous dit que sa pensée ne s'élève pas en ce moment même vers Dieu qui lit dans les cœurs ? Et pourquoi trembler ?... Votre père a fait de bonnes œuvres, je le sais ; il a pratiqué la charité et la justice ; il a travaillé pour vous ; il a passé des jours et des nuits d'anxiété à cause de vous.

—Mais vous, mon père, qui nous rendez l'espérance, ne nous abandonnez pas, dit le fils ; joignez votre prière aux nôtres.

—J'y joindrai aussi ma présence, si vous le demandez, dit l'abbé Paul.

—Et le bon prêtre, partant avec cette famille affligée, tout prêt à porter les secours de son divin ministère, passa quelques heures en prière dans une pièce voisine de celle où languissait le malade. Une crise salutaire et inattendue vint bientôt le rappeler à la vie et rendre l'espérance aux enfants, qui restèrent bien touchés du dévouement et de la piété éclairée du pasteur.

—Vous êtes un digne pasteur et un ange de consolation, dit le père en lui tendant la main. Mes enfants, m'ont dit comme vous comprenez les fonctions de votre noble sacerdoce. Est-ce à vos prières que je dois mon salut ? Dieu du moins m'a laissé le temps de revenir à lui. Le pasteur veut-il encore me faire une place dans son troupeau ?

—Venez, mon fils, dit l'abbé Paul ; l'œuvre de la foi et de l'espérance vient

toujours pour ceux qui comme vous, ont pratiqué la justice et la charité.

Une autre fois, un événement terrible avait trouvé la mort dans les flots. C'est un grand crime aux yeux de la religion et de la morale de fuir lâchement l'étreinte du malheur et de détruire de ses mains l'être que Dieu a créé pour le connaître, l'aimer et le servir ; le blâme et l'indignation publique poursuivent les transfuges. Quelques pères de famille représentaient à l'abbé Paul que, pour l'exemple, la dépouille mortelle de cette infortunée ne devait pas paraître dans l'église des Eglantiers.

—Amis, leur dit l'abbé Paul, le Christ a dit : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre. » Etes-vous donc ses juges ? Qui vous dit que sa mort ait été volontaire ? Et puis, si vous condamnez celle qui a péri dans le désespoir, que ferez-vous à celui qui l'a trouvée sans défense, privée de l'appui d'une mère, à celui qui l'a trahie, abandonnée, et qui l'a fait souffrir, que la vie lui a paru intolérable ? Il faut subir bien des supplices avant d'en venir là ! Qui sait si, lorsqu'elle est tombée, cette pauvre créature, ses bras ne s'élevaient pas au dessus des flots pour demander pardon et merci ? Ou plutôt, Dieu, dans sa clémence, pour la délivrer des maux auxquels elle succombait, ne lui avait-il pas enlevé la raison ? Aurait-elle abandonné, en pleine liberté d'esprit, tous ses devoirs, toutes ses affections ? La justice des hommes ne refuse pas l'assistance d'un prêtre aux plus grands criminels ; serons-nous donc plus sévères ? Et pour qui réserons-nous nos prières, sinon pour les pauvres âmes abandonnées qui en ont le plus besoin ?

Le funèbre cortège monta donc lentement la rampe sinueuse qui conduit du fleuve à l'église des Eglantiers. L'abbé Paul attendait sur le seuil ; il sut faire ressortir de cet exemple une leçon terrible et pourtant laissa tomber de ses lèvres compatissantes une parole de pitié et d'espérance. — Et, lorsque deux enfants, agenouillés et inclinés devant l'autel, commencent de leur voix claire pure et vibrante cette aspiration sublime de la prière pour les morts qui dit :

« Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, donnez-lui la paix ! — Pieux Jésus, donnez-lui le repos éternel. »

qui aurait pu douter encore de la clémence infinie ?

...La consolation des affligés était tellement la tâche, le privilège, le domaine de l'abbé Paul, que, dans le voisinage, il ne serait venu à personne l'idée de s'adresser à un autre qu'à lui pour préparer à une grande douleur et pour panser la première blessure d'un cœur saignant. Nous l'avons vu dans cette triste épreuve.

Devant le salon splendide d'un château de plaisance, sur la terrasse élevée qui domine le plus riant paysage, sous les arbustes, au milieu des fleurs, une jeune femme est assise, toute joyeuse entourée de ses beaux enfants. Elle attend ; elle est chez des amis dévoués qui charment pour elle les lenteurs de l'absence ; tout lui sourit ; l'image du bonheur est là ! La jeune femme tient et relit une lettre, et cette lettre lui donne les plus heureuses nouvelles. Son époux est parti sur un paquebot rapide d'un des ports de l'Amérique ; il est en route pour la France ; et lui présentera ses beaux enfants, ce doux trésor qu'il lui a recommandé dans son dernier adieu, dans son dernier regard.

Cependant une nouvelle fatale, épouvantable est arrivée aux amis qui donnent l'hospitalité à la jeune épouse. Le navire qui ramenait en France tant d'espérance, le beau navire a sombré, et parmi les nombreuses victimes se trouve le voyageur oimblé de biens et de prospérités qui rentrait dans sa patrie.

Qui osera, voyant cette jeune femme si radieuse, si sûre de l'avenir, qui osera porter ce premier coup peut-être mortel, lui dire enfin que tout est détruit, que tout est perdu sans retour ? C'est encore lui ! C'est l'apôtre, le messager du malheur.

—Pauvre enfant ! lui dit-il en lui tendant la main ; car il la connaissait bien et venait souvent dans cette maison charitable et hospitalière. — Pauvre enfant !

—Comment dites-vous cela ? reprit la jeune femme en riant. Vous ne savez donc pas que je suis toute joyeuse ? Je n'ai

plus que quelques jours de veuvage ! Mon mari est de retour ; et elle baisait cette lettre précieuse. — Vous viendrez le voir, dit-elle car je lui ai bien parlé de vous, et il vous aime.

—Les dangers de la mer sont grands ! dit l'abbé avec un soupir.

—Ne parlez pas ainsi, dit-elle d'une voix suppliante, le malheur ne pense pas à nous ; laissez-nous passer inaperçus ; nous serons si heureux de nous revoir ! Pensez donc, il y a deux ans bientôt qu'il est parti. Comme Louise lui paraîtra grande ! La trouvez-vous belle ?

Et elle jetait l'enfant dans les bras de l'abbé, comme pour se faire défense contre toute menace sinistre.

—Je prierai Dieu pour elle et pour vous ! dit l'abbé Paul.

Et il recula... Le prêtre recula devant cette tâche impossible, effrayé de cette assurance, épouvanté de ce bonheur qui devait s'évanouir au premier souffle de ses lèvres.

Comme le lutteur revient à deux fois contre un ennemi trop vigoureux, le prêtre dut revenir à deux fois contre cette fausse sécurité qu'il fallait déduire pour faire une large place à l'invasion du malheur. Il se présenta de nouveau au milieu du jour.

—Les nouvelles de la mer sont mauvaises, dit-il, de grands vents ont régné sur la côte ! Je ne puis entendre parler d'une tempête sans songer à ces pauvres pêcheurs qui s'embarquent par tous les temps. Et combien ne doivent pas revenir ! La famille les attend : la mère et les enfants sont sur la plage, et la vague jette à leurs pieds une barque fracassée, et quelquefois même.....

Il s'interrompt. Les assistants gardaient le silence.

—Mais c'est affreux ce que vous dites ! dit la jeune mère en rappelant ses enfants près d'elle et en portant son mouchoir à ses yeux... Je ne comprends plus.

—Personne n'est à l'abri du malheur, dit le prêtre à voix basse, et notre destinée est dans les mains de Dieu !

Il se tut sans ajouter une parole.

La malheureuse femme commença à se troubler ; elle n'obtint de ceux qui l'entouraient que réticences qui doubleraient son effroi.

La tempête de l'automne ébranle l'arbre solitaire, disperse son feuillage, mine et détruit ses racines, et il ne faut plus qu'un souffle de vent pour le faire tomber au fond des abîmes ; ainsi tombe le bonheur.

Sur le soir, le prêtre parut encore en tenant un chapelet. La victime attendait et se mit à genoux. Le prêtre lui prit les mains.

(A continuer.)

Le Monde Catholique.

PROGRÈS DU CATHOLICISME DANS LA GRANDE-BRETAGNE.

Un correspondant de la Revue catholique—Catholic Review,—a tiré de l'Annuaire catholique—Catholic Directory,—la statistique suivante qui prouve les progrès du catholicisme en Angleterre et en Ecosse :

En 1873 le clergé catholique d'Angleterre et d'Ecosse comptait 1,893 membres en tout, 1,253 églises publiques, chapelles et stations. En 1874, ces chiffres s'élevaient élevés à 1,966 pour les membres du clergé, à 1,268 pour les églises et chapelles ; à la fin de 1875, à 2,204 et 1,294,—soit une augmentation de 131 membres pour le clergé et de 41 pour les églises, en deux ans.

Il y a eu pendant l'année 1875, soixante-dix sept prêtres ordonnés en Angleterre, desquels vingt-huit appartenaient au clergé régulier. Il y a eu en outre sept prêtres pour les missions étrangères, ordonnés au collège Saint-Joseph, près Londres.

Le nombre total des prêtres d'Ecosse est de 224, les 1,780 autres sont en Angleterre. Dans le nombre total de 2,024 prêtres pour le royaume on en compte 611 réguliers, possédant quatre vingt dix maisons, savoir : Jésuites, 13 ; Rédemptoristes, 3 ; Oblats de Marie Immaculée, 7 ; Franciscains, 3 ; Passionistes, 4 ; Lazaristes, 2 ; Augustins, 1 ; Carmes, 2 ; Prêtres de la Charité, 4 ; Dominicains, 4 ; Oblats de Saint Charles, 4 ; Oratoriens, 2 ; Pieux Serviteurs des missions, 1 ; Ser-

vers le milieu de l'île Ste. Hélène, afin de permettre aux convois marchant en sens opposé de se croiser, on réservera un vaste espace.

Le pont comprendra deux étages, formé chacun de trois compartiments. L'étage supérieur central sera exclusivement réservé aux convois de chemins de fer ; les deux autres compartiments, placés de chaque côté, aux voitures légères. L'étage inférieur central portera deux rangées de rails à l'usage des chars Urbains, et les deux autres compartiments de l'étage serviront aux voitures chargées ; celles se dirigeant vers le Nord passant à l'Est, celles vers le Sud, passant à l'Ouest.

A l'extérieur du pont et de chaque côté s'étendra, à l'usage des piétons, une chaussée de 8 pieds de largeur munie de rebords et protégée par une balustrade en fer ouvragé.

Le public peut se tranquilliser sur la solidité du pont, car bien qu'une résistance de 12,500 livres par pied carré eussent à supporter les charges déjà évaluées, on lui donnera une force susceptible de résister six fois ce poids.

Coût de l'ouvrage.

Table with 2 columns: Item and Cost. Maçonnerie..... \$2,150,000 Ouvrage en fer..... 2,150,900 Achat de terrains et autres dépenses contingentes..... 700,000 Total..... \$5,000,000

Si l'on compare le coût des deux ponts, du Victoria et du Royal-Albert, on verra que le premier est deux fois moins long et moins haut que le second, et que ce dernier coûtera \$1,000,000 de moins que l'autre.

La construction du pont Victoria a demandé six ans, tandis que celle du Royal-Albert exigera la moitié moins de temps, c'est-à-dire trois ans.

Le pont ne sera la propriété d'aucune compagnie particulière, mais appartiendra à plusieurs compagnies collectives et à des actionnaires, tous intéressés à favoriser les voyageurs et le transport des marchandises. Les directeurs nommés par les divers intéressés, compagnies, corporations, actionnaires, fixeront les prix de traversée, le tout soumis à la sanction du gouvernement en conseil.

En outre, comme il est de l'intérêt des gouvernements fédéral et provincial d'ouvrir une voie d'écoulement durant l'hiver pour les chemins de fer actuellement en construction, ainsi que pour les chemins de fer américains qui se dirigent vers le lac Huron et vers le Sault Ste. Marie rejoignant les lignes de l'Ouest, il est à présumer que ces gouvernements et ses administrations prêteront leurs concours à l'entreprise au moyen de bons ou déductions.

Quant à l'utilité du pont Royal-Albert, il s'agit de considérer la position géographique de Montréal pour comprendre les nécessités chaque jour croissantes des moyens de communications rapides entre les chemins des rives sud et nord, avec ceux d'Ottawa et de ses tributaires, et aussi avec les marchés américains et les districts forestiers des vallées du St. Maurice et de l'Ottawa.

Le pont Victoria devient chaque année de plus en plus insuffisant, et demeure sous le contrôle d'une compagnie unique réglant les taux de passage à son gré.

Chose curieuse, le point désigné pour la construction de ce nouveau pont se trouve être précisément celui qu'on avait choisi pour le pont Victoria.

Le port naturel de Montréal se trouve d'ailleurs au pied du courant, et cela est indiqué même par la prolongation des quais et la magnifique baie en cet endroit. Le développement de la partie Est de Montréal depuis quelques années est particulièrement dû à la connaissance de ces vérités.

Il nous suffira de dire en terminant que M. Legge, ingénieur et l'un des promoteurs de ce projet, va s'adresser au gouvernement afin d'obtenir une charte d'incorporation.

Une fois la chose en chambre, nous espérons que si le gouvernement ou la commission du Havre, entretient des doutes sur les embarras que le nouveau pont pourrait causer à la navigation, l'on instituera une commission d'hommes spéciaux et désintéressés qui, dans un rapport détaillé, conclura certainement à la prati-

abilité d'une œuvre essentielle à la prospérité et au progrès de la métropole de la métropole de la Puissance.

LE "FRANCO-PARLEUR"

Mercredi, le 22 Mars, 1876.

LA SESSION.

Le grand conseil de la nation siège toujours à Ottawa, sous la haute et puissante direction de M. McKenzie et de ses collègues, les ministres fédéraux. Quelle session que celle-là ! Toutes les plumes du ciel ne les féliciteraient pas. M. Cauchon, ministre de la Pêche, refuse même de se démettre de sa charge, et se rassemble dans le jardin libéral. Pauvre session ! Elle n'aura pas de fruits ou n'en portera que de mauvais.

On dirait qu'elle n'a d'existence que pour prouver aux humains que la parfaite insignifiance ne peut pas disparaître de ce bas monde.

Peignant de s'occuper de la chose publiques nos très dévoués libéraux et les gits du Haut-Canada sont tout entiers à leurs petites affaires personnelles, et Dieu merci, ces chères petites se portent à merveille. Insensés que nous étions de croire qu'il y avait session dans un but d'utilité publique ! S'il y a session, c'est afin que ces Messieurs avisent aux moyens de durer le plus longtemps possible, et de se placer pour être en lieu sûr quand sombrera la barque qu'ils montent. Par ci par là, pour donner le change au public et ne pas laisser croire qu'ils négligent les questions d'un intérêt général, ils en abordent quelques-unes qu'ils règlent à tort et à travers, contrairement à toutes les exigences du sens commun et à toutes les notions de la justice. Ils n'excellent que dans le tripotage.

Jusqu'ici nous n'avions connu le régime des rois fainéants que par les données de l'histoire ; nous le connaissons maintenant par une triste expérience. Lorsque nos rois, c'est-à-dire M. McKenzie et ses collègues, veulent bien cesser d'être fainéants, ils deviennent malfaisants, chose qui n'est pas du tout propre à nous consoler et encore moins à nous rassurer. Et penser qu'il en est parmi nous qui voient d'un œil content un semblable état de choses ! Ils sont singulièrement constitués. Quoiqu'ils subissent un très-rude carême sous le régime libéral, la gêne régnant partout, ils ne songent pas à se plaindre ; loin de là, ils rêvent toujours qu'ils sont aux noces.

Tout languit, tout souffre, tout semble mort. La prospérité, dont nous jouissons, disparaît rapidement avec l'élan que donnaient les grandes et utiles entreprises. Aujourd'hui, une ère nouvelle, mais détestable, est inaugurée. Pour M. McKenzie et les siens, la politique ne consiste plus qu'à faire à nos dépens des spéculations qui leur rapportent de beaux profits, et qu'à créer des emplois nouveaux pour récompenser le zèle de ceux qui les décrètent, les parfument et les encensent. Leurs valets se trouvent dans le meilleur des mondes, et ils se demandent ce qu'ils auraient de mieux s'ils se mettaient au service de la vérité, de la raison et de la justice. Quand dans un pré l'herbe est abondante et tendre, ceux qui sont dans ce pré pour y brouter, ne l'abandonnent point pour aller brouter ailleurs.

Nos magnanimes libéraux ! A les entendre, c'étaient comme autant de fées qui devaient enfanter des merveilles en prenant les rênes du pouvoir. Ils n'ont mis au jour qu'une vérité connue depuis longtemps : c'est qu'ils n'ont ni cour ni intelligence, et par conséquent pas de protestantisme. Ils semblent n'avoir qu'une faculté : un appétit vorace, insatiable ; et cette faculté, n'étant contrebalancée par aucune autre, prend d'énormes proportions. En un rien de temps, ils peuvent gruger une demi-douzaine de pays comme le nôtre.

Après cela, il n'est pas difficile de concevoir pourquoi ils tiennent tant à ce que la religion n'éclaire point leur politique. Une politique qui n'est qu'un assaut livré aux emplois, qu'une sorte de brigandage exercé par une meute d'affamés, tient à opérer dans les ténèbres. La religion impose aussi des freins qu'elle n'aime point à porter.

LE PONT ROYAL ALBERT.

Voici une description de ce rival du Pont Victoria, qu'il est en question de construire à Montréal.

Le pont commencera par un viaduc à la rue Sherbrooke, à l'est, et parallèlement à l'avenue Colborne ; il courra ainsi jusqu'à la brasserie Molson, puis traversera le fleuve jusqu'à l'île Ste. Hélène ; et de là, rejoignant la rive sud à St. Lambert, il continuera jusqu'au niveau du terrain où se trouvent les chemins de Montréal, Portland et Boston et le Grand Tronc.

Longueur du Pont.

La longueur totale du Pont sera de 15,500 pieds, trois milles, moins une fraction, ainsi divisés :

Table with 2 columns: Location and Length. Viaduc..... 7,600 pieds. Du rivage à l'île Ste. Hélène, 2,350 " De l'île Ste. Hélène à St. Lambert..... 4,200 " De St. Lambert au terminus, 1,000 "

Nombre des Arches.

Table with 2 columns: Location and Number of Arches. Pour le Viaduc... 38 - 200 pds. chaque. Brasserie Molson à l'île Ste. Hélène. 6-300 " " Arches centrale.... 1-550 " " Sur l'île Ste. Hélène 4-240 " " De l'île à St. Lambert..... 21-200 " " De St. Lambert au terminus..... 5-200 " "

Hauteur des Arches.

Table with 2 columns: Location and Height. Au-dessus du niveau de l'eau pendant l'été..... 130 pieds. Durant l'hiver..... 120 "

La vieille langue française, qui disait si bien et si catholiquement tout ce qu'elle disait, appelle chargés les emplois publics, parce que ceux qui avaient à les remplir devaient s'imposer en quelque sorte au service du public. Aujourd'hui, on les nomme positions, parce que les individus s'y plantent dans le seul but de s'écarter de la graine de la terre. Ils ne s'occupent pas du reste.

LUIGI.

M. Daoust et les Libéraux.

S'il est un homme en ce pays qui ait fait des sacrifices pour la cause conservatrice sans espoir de rémunération, mais le plus souvent avec la triste perspective d'être payé par l'ingratitude, c'est assurément le député des Deux-Montagnes à la Chambre des Communes.

Persécution de toutes espèces, calomnies odieuses, tout a été mis en œuvre par ses ennemis pour le ruiner de caractère et de fortune.

Sur ce dernier point ils n'ont que trop bien réussi, car M. Daoust a vu ses dernières ressources s'épuiser et la misère s'établir au foyer domestique, là où régnait autrefois l'abondance et une aisance voisine de la fortune.

Mais à toutes ces secousses, devant ces assauts puissants et répétés, le caractère a résisté victorieusement.

Trainé devant les tribunaux par suite d'une intrigue honteuse, suscitée par une haine politique, M. Daoust s'est vu déclaré coupable de faux sur un premier acte d'accusation, faute de la présence d'un témoin important qui devait prouver son innocence.

Au second acte d'accusation, qui était de même nature et pour la même cause, le témoin absent ayant comparu et donné sa déposition, le jury rendit un verdict en sa faveur et l'acquitta honorablement.

Dans cette alternative, l'hon. M. Ouimet qui plaidait pour l'accusé fit motion pour obtenir un nouveau procès sur le premier chef d'accusation, afin de permettre au témoin Legault de rendre son témoignage comme il l'avait fait pour le second.

M. Johnson, qui représentait la Couronne, ne s'y opposa pas et son honneur le juge Mondelet décida en faveur d'un nouveau procès.

De cette décision il y eut appel à la Cour du Banc de la Reine, qui ne partagea pas les vues de son honneur le juge Mondelet.

Toutefois, malgré ce jugement il n'y eut pas de sentence prononcée contre M. Daoust, qui fut élargi et n'en a depuis jamais entendu parler.

Il nous fait plaisir de rapporter ici, pour l'intelligence des faits, l'opinion sage, raisonnée de son honneur le juge Mondelet qui présidait les assises criminelles de 1865.

Voici ce que nous lisons à ce propos dans la Revue Légale: The Lower Canada Jurist vol X p. 221.

Aux assises de Mars 1865, de la Cour du Banc de la Reine que je présidais, Daoust subit son procès pour faux par endossement sur un billet promissoire. Vu la preuve faite en cour, il n'y avait aucun doute et je fis mon discours au jury en concluant à la culpabilité du prisonnier, comme je n'hésite pas à le faire, lorsque je suis fortement convaincu de la culpabilité, et le jury rendit un verdict en conséquence. Le témoignage le plus important était celui de Desforges qui déclara qu'il n'avait jamais autorisé le prisonnier à signer son nom.

Le prisonnier subit plus tard son procès sous prévention d'avoir signé le même nom sur un autre billet et, cette fois, le jury rendit un verdict en sa faveur, à la suite d'un témoignage tendant à prouver que le prisonnier avait regardé Desforges l'autorisation de signer son nom. Le prisonnier se trouvait entre deux feux, entre un verdict de culpabilité et un autre de non culpabilité. Vers la fin du terme, M. Ouimet, le conseil du prisonnier demanda un nouveau procès sur le premier acte d'accusation, afin que le témoin Legault, qui avait juré que Desforges avait autorisé le prisonnier à signer son nom, put faire sa déposition.

M. Johnson, qui représentait alors le procureur-général, déclara que, vu les circonstances, il ne croyait pas devoir s'opposer à ce que la cour accordât un nouveau procès. Ayant présidé aux deux procès, et étant au fait de toutes les circonstances dans l'une et l'autre cause, n'ayant aucun doute que Daoust ou s'était cru autorisé, ou avait réellement été autorisé à signer le nom, je considérai que non seulement c'était pour moi un acte de justice mais aussi un devoir, d'accorder un nouveau procès. Je désire être bien compris sur ce point. J'en agi ainsi parce que premièrement un sentiment impérieux de justice me le commandait, secondement parce que je croyais que la cour avait le droit d'accorder ce nouveau procès.

On prétend que les Cours seraient constamment assiégées par des demandes de nouveaux procès, si l'on accordait de nouveau procès dans les cas de félonie, mais assurément, cela n'est pas une raison de nature à nous empêcher de refuser de donner à un innocent la faculté d'établir son innocence. On dit qu'un homme qui a été trouvé coupable doit s'adresser à l'Exécutif, pour obtenir son pardon. Je ne puis me faire à l'idée qu'un innocent doit se jeter au genou du Gouverneur-Général ou du Procureur-Général pour lui demander son pardon. De plus n'est-ce pas absurde qu'un homme vienne dire: Je suis innocent mais je demande qu'on me fasse grâce. Il y a un autre aspect de la cause à faire voir. Il peut arriver à une époque d'agitation politique extraordinaire, telle qu'il ne s'en produira jamais dans notre pays, je l'espère, que le gouvernement désirant se débarrasser d'un adversaire politique formidable ne s'oublie pas d'accorder de pardon, si un verdict de culpabilité avait été rendu contre cet adversaire.

Onze années se sont écoulées depuis cette époque malheureuse, et le choix unanime et répété que le comté des Deux-Montagnes avait fait de sa personne, en le députant aux Communes, étaient de nature à faire oublier à M. Daoust ses tribulations du passé.

Ce comté, qu'il avait si honorablement déjà représenté, s'était empressé de proclamer bien haut l'intégrité de caractère d'un homme qu'il savait à l'abri de tout soupçon.

Ce beau témoignage si spontanément rendu avait eu un retentissement prolongé dans toute l'étendue du pays.

L'innocence était publiquement proclamée et le persécuté triomphait à son honneur.

Aux yeux de tous, M. Daoust avait été la victime d'une malheureuse circonstance qui ne pouvait attacher en rien l'excellence de sa réputation.

Pendant deux Parlements, il avait siégé côte à côte, avec les chefs du parti libéral, qui l'avaient toujours considéré comme digne d'occuper le fauteuil que la reconnaissance populaire lui avait acquis.

Pas une plainte à son sujet, pas la moindre allusion à ces circonstances regrettables. Ayant cédé peu après son siège à l'hon. G. Ouimet, par pur dévouement politique, M. Daoust resta quelque temps dans la vie privée, jusqu'au moment où l'ancien ministre lui assigna le poste de Député Prêtre au Pénitencier de St. Vincent de Paul.

La chute du cabinet MacDonald ayant amené au pouvoir le parti libéral, il devint alors l'employé du cabinet McKenzie. Il occupa ce poste jusqu'à ces mois derniers, époque où le ministre libéral pour placer quelques-unes de ses créatures par trop affamées, crut opportun de lui signifier son congé.

On a parlé dans le temps, pour donner quelques semblants de raison à sa destitution, d'une enquête qui l'aurait inculpé. Aujourd'hui on en connaît le fin mot: toutes les accusations se réduisent au fait qu'en le destituant on lui a accordé une gratification de \$400.

Il est peu dans l'habitude des libéraux d'être généreux envers leurs ennemis politiques, surtout lorsqu'ils ont la moindre chance de les trouver en faute et de pouvoir le leur reprocher.

La résignation vers cette époque de M. Globensky, député aux Communes pour le comté des Deux-Montagnes, allait nécessiter de nouvelles élections.

M. Daoust se trouvant libre, les électeurs de cette division n'eurent rien de plus pressé que d'aller en foule le solliciter pour remplir cette charge vacante.

Son acceptation aussitôt qu'elle fut connue devint le gage assuré du succès.

Malgré les efforts du parti libéral qui amena sur les rangs le candidat le plus redoutable qu'ils purent trouver, le sort de la lutte ne faisait de doute pour personne.

Aussi, présentant le sort qui l'attendait, le Dr. Marcell crut-il prudent de résigner la veille de la nomination.

Le lendemain M. J. Bte. Daoust était proclamé élu sans opposition.

Le résultat, quoique prévu, fit cependant un effet terrible parmi les libéraux.

Ce n'était pas la victoire que l'on espérait; mais on croyait qu'elle serait chaudement disputée, tandis que tout le contraire s'était manifesté.

Aussitôt la proclamation de l'élu, certains bruits commencent à circuler, tendant à faire croire qu'à son entrée en Chambre, M. Daoust serait mis en accusation.

Nous n'y ajoutâmes que la confiance que l'on prête en pareille occasion à ces rumeurs de circonstance.

Nous avions trop bien jugé de la gentille libérale, car elle vaut moins que la charité peut nous la faire supposer.

C'est au nom de l'honneur et de la dignité de la représentation, que deux des principaux membres du parti libéral, MM. Taschereau et Laurier se sont levés en Chambre pour formuler un acte d'accusation contre le député des Deux-Montagnes. Il nous semblait que ces deux person-

nalités politiques étaient au-dessus de ces misères de parti qui n'impriment aucun reflet au caractère de qui ce soit, mais qui ne servent qu'à l'abaisser au niveau des médiocrités et des pauvretés de cœur.

Est-ce parce que ces Messieurs se sont appuyés par une majorité servile et haineuse, qu'ils croient devoir se poser comme les défenseurs de la vertu et de la pudeur outragée, et souffleter toute une division électorale qui a le mérite de croire comme tout le monde à l'innocence de son représentant.

En frappant le député, vous atteignez le comté entier, c'est là votre but, car la forme n'est pas encore assez attrayante pour empêcher de découvrir le fond.

Chassez-le donc cet homme qui est là la condamnation vivante des actes et des principes de votre parti, chassez-le, car sa vue blesse les regards de l'hon. Blake qui l'a gardé à son service tout taché comme vous le représentez aujourd'hui, et n'a pu faire autrement que de le récompenser en le renvoyant.

Chassez-le, vous en avez le droit, vous êtes la majorité et qui dit majorité dit omnipotence. Ce verdict que les Cours de justice n'ont pu prononcer sans violer les saines notions de la vérité et la justice, vous pouvez, à l'aide de vos pouvoirs, de votre autorité, le rendre.

Mais puisque vous vous êtes constitués les champions de la vertu, de l'honneur et de la dignité, une fois que vous aurez commenté votre campagne n'allez pas vous arrêter et rebrousser chemin?

Le peuple et les honnêtes gens vous surveillent et applaudiront à vos coups, si vous parvenez à purger le temple de tous ces marchands et de tous ces vendeurs.

Armez-vous de courage, car la besogne sera dure, mais la moisson par son abondance récompensera vos efforts.

Que l'âge, le rang, la position n'aient pas d'égards à vos yeux.

Frappes les ministres tout comme les simples députés, qu'ils soient de Québec ou d'ailleurs, ne pardonnez pas aux sénateurs, fussent-ils journalistes ou banquiers, et soyez sans merci pour ces délicats représentants qui croient s'emparer des caux tel que celui de Lachino, par le fait même que le St. Laurent étant une rivière libre, il leur est permis de naviguer partout.

Ah! Messieurs Taschereau et Laurier, vous avez là une belle et précieuse mission, qui vous vaudra une popularité sans parallèle dans l'histoire politique de ce pays.

De la persévérance, de l'ardeur, voilà ce qu'il vous faut.

Après avoir frappé un innocent, frappez les coupables, c'est le moyen de vous venger d'une injustice et de faire croire que vous étiez de bonne foi.

Faudrait-il par malheur que tous ces flots d'indignation se calmaient tout à coup après la première exécution, que l'on croirait que vous êtes plus soucieux de l'honneur des autres que de votre propre!

Et alors vous seriez ce que vous êtes: de grands hommes dans les petits choses, et de petits hommes dans les grandes choses.

CORRESPONDANCE.

LA DIVISION DE LORIMIER.

Monsieur le Rédacteur,

Vous permettez, j'espère, à l'un de vos abonnés, de faire quelques observations, relativement à l'article que vous avez publié, le 10 Mars courant, ayant pour titre: « La Division de Lorimier. »

Comme vous, nous croyons que la haute position de Conseiller Législatif, exige de celui qui la convoite des « qualités sérieuses, » des services signalés, une fidélité constante et un dévouement inébranlable au parti qui peut lui conférer cet honneur. Nous croyons aussi, avec vous, que plusieurs citoyens aspirent à cette charge. Peu de noms cependant ont circulé dans la Division, à part celui de Mr. J. G. Laviolette de Napierville, et selon nous, le plus digne d'occuper ce siège. Ce que vous nous permettez de ne pas croire avec vous, c'est que M. le Notaire Simard, de Montréal, est celui qui a le plus de droits à ce poste d'honorable.

Sans connaître ce Monsieur, (qui n'est peut-être jamais venu dans cette Division) je veux le croire doué de toutes les qualités que vous lui prodiguez, et ne pas admettre cependant que la nomination serait populaire dans la Division de Lorimier. D'après nos renseignements puisés à des sources non moins véridiques, ni moins respectables mais bien plus nombreuses, que celles où vous avez recueilli les vôtres, nous pouvons non-seulement affirmer mais convaincre qui de droit que ce choix (celui de Mr. Simard) serait peut-être bien vu à Montréal, mais ne donnerait certainement pas satisfaction ici. Nous avons dans la personne de Mr. Laviolette, un ami dévoué du Gouvernement actuel, un conservateur éprouvé et constant, un citoyen honorable, intelligent et riche, ayant ici sa résidence et tous ses intérêts. A la demande de Mr. Cartier lui-même, Mr.

Laviolette a soutenu, à ses frais, et sans espoir de succès, des luttes électorales très-acharnées, et qui lui méritèrent la promesse écorchée du siège convoité aujourd'hui, et qui lui est si légitimement dû.

Tout en admettant, Mr. le Réd., les titres glorieux que vous décernez à Mr. Simard, comme bien mérités, ne peut-on pas, avec justice, réclamer en faveur d'un autre citoyen possédant les mêmes qualités et résidant au milieu de nous? Pourquoi faut-il donc toujours prendre les Conseillers Législatif, à Montréal? Que votre grande cité garde le monopole du commerce, etc., et qu'elle nous permette de demander au Cabinet Provincial de choisir parmi nous, quant ils s'en trouvent de dignes, les Conseillers qu'il charge de prendre nos intérêts.

Substituant donc notre digne compatriote à votre bon citoyen, je termine ces remarques par les belles paroles qui complètent votre article: « En lui décernant » (à Mr. Laviolette) cette marque de considération, le Cabinet Provincial n'accomplira qu'un acte de justice et de reconnaissance. Au point de vue même politique, son action généreuse sera grandement appréciée par ses partisans, qui l'entrevoient comme un heureux présage de la récompense future de leur attachement et de leur dévouement à la cause conservatrice. »

La Minerve, qui a publié l'article dont il s'agit, est priée de reproduire les remarques qui précèdent.

JUSTITIA.

Comté de Napierville, 15 Mars 1876.

Justitia, l'auteur de cette correspondance ne semble pas partager notre opinion sur le choix que nous avons fait de l'échevin Simard, comme futur Conseiller Législatif de la Division de Lorimier.

Sans contester toutefois les qualités et les titres de notre candidat, il n'admet cependant pas que sa nomination serait aussi bien vue dans la Division, que celle de M. J. G. Laviolette, qu'il nous représente comme un ami du gouvernement, un conservateur éprouvé, un citoyen honorable, intelligent et riche, ayant ici sa résidence et ses intérêts.

Nous sommes heureux pour ce monsieur de ces éloges qui nous paraissent désintéressés.

Mais comme ils ne sont que le reflet d'une opinion individuelle que nous respectons, nous ne saurions toutefois les considérer comme l'expression véritable de la majorité de cette Division.

S'il faut en croire le « National » du 18 mars courant, dans un article à ce propos, la Division de Lorimier ne se recommanerait pas par un attachement inébranlable à la cause conservatrice, et par un respect des plus profonds en faveur de notre ordre politique tel qu'établi par l'acte de la Confédération.

Parlant des obligations qui échoieraient à M. Simard au cas où il succéderait à feu l'hon. C. S. Rodier, la feuille libérale, pour démontrer l'opinion bien prononcée de cette division, relativement à la nécessité de cette haute branche de notre Législature provinciale, ajoutait ce qui suit: « M. Rodier présentait au Conseil les nombreuses pétitions envoyées pour demander l'abolition de cette branche de la législature locale; M. Simard sera bien obligé d'en faire autant, car le Conseil Législatif est tellement populaire dans cette division, que tout le monde en demande l'abolition. » Si cette assertion était en grande partie exacte, et nous la croyons fondée jusqu'à un certain point, car l'élément libéral domine dans cette division, il s'en suivrait que la recommandation partielle d'un candidat pour le poste honorifique de Conseiller Législatif, serait accueillie par les autorités avec plus de froideur que d'empressement. Le titre de résident est bien, il est vrai, pour quelque chose dans la balance, mais en cette circonstance il n'est guère encourageant s'il faut en croire ce qu'on affirme, que tout le monde ou du moins l'immense majorité demandait l'abolition du Conseil Législatif. Nous est avis que ce sentiment public anéantira les espérances des amis de M. Laviolette, en enlevant à ce dernier les chances que sa candidature aurait commandé, si elle fut émise sous un ciel plus favorable et moins libéral que celui de la division de Lorimier. (NOTE EDITORIALE.)

Le Nouvel Hôtel-de-Ville.

Sous le titre de « Communication » la Minerve du 20 courant, publie une lettre de l'échevin David, que nous reproduisons dans nos colonnes et qui se recommande à l'attention publique, tant par la position élevée qu'occupe le correspondant, que par l'importance du sujet qu'il traite.

On sait la part active que prend depuis une quinzaine d'années l'échevin David à toutes les entreprises publiques de notre cité.

Parmi celle que son zèle, son activité et son énergie ont réussi à mener à bon fin dans Montréal, on remarque, à bon droit, le Nouvel Hôtel-de-Ville, dont le site a été

le sujet de longs débats et de jalousies prononcées de la part des membres de la partie Ouest.

Aujourd'hui que ce point en contestation est définitivement réglé, que les travaux de cet édifice sont considérablement avancés et menacent de se terminer quant à la partie extérieure dans le cours de cette année, on se demande tout naturellement si cette nouvelle construction va répondre tel que l'indique son plan, non-seulement au but de sa destination, mais aussi au point de vue de l'art qu'il est censé représenter comme modèle.

L'Hôtel-de-Ville, avec ses dimensions actuelles, peut répondre aux besoins et nécessités du moment.

Mais il ne faut pas oublier qu'un édifice de cette nature n'est pas construit en vue de satisfaire aux exigences du temps présent, mais plus encore pour rencontrer celles à venir.

Le nouvel Hôtel-de-Ville offrant aujourd'hui ample place pour les départements qui doivent l'occuper, nous procurera-t-il les mêmes avantages dans dix ans, dans vingt ans...?

Voilà la question qui doit attirer notre plus sérieuse considération. En thèse générale et suivant les règles de la prudence et de l'économie bien entendue, un édifice public tel que le nouvel Hôtel-de-Ville ne saurait être jamais trop spacieux.

Quand la Corporation construisait il y a près de trente années passées le Marché Bonsecours, nombre de personnes se récrièrent contre les immenses propositions de cette Halle publique.

Jamais, disait-on, il ne serait possible d'occuper toutes les parties de cet édifice qui devait être une ruine pécuniaire pour la Cité de Montréal.

Les événements n'ont pas tardé à démontrer la futilité et la faiblesse de ces récriminations.

Dix ans après sa construction, les besoins publics nécessitaient l'édification de nouvelles Halles dans les différentes parties de la ville.

Aujourd'hui l'on peut dire que chaque quartier à son marché public, sans compter la multitude d'étaux privés qui pullulent dans nos faubourgs.

Et cependant le Marché Bonsecours, loin d'avoir senti le contre-coup de la disparition d'un patronage qu'il possédait seul jusqu'alors, est en ce moment aussi achalandé, aussi patronné sinon plus qu'autrefois. La raison de ces nécessités, de ces changements à une cause bien naturelle. Montréal a marché à pas de géant dans la voie du progrès et de la prospérité, sa population s'est doublée, et l'accumulation du capital, l'agglomération des masses ont créé de nouveaux besoins, ont motivé des exigences nouvelles.

Dans dix ans, il est incontestable que notre cité aura agrandi ses limites, augmenté le chiffre de ses habitants.

Les départements civiques se ressentiront de cet accroissement, et tel bureau qui actuellement compte dix employés, sera forcé d'en doubler peut-être le nombre.

Alors sera requis cet espace, qui sous le prétexte d'une économie plutôt basée sur le motif de l'intérêt privé, et qui n'est que le reflet des ambitions sectionnelles et de localité, on se refuse maintenant d'accorder.

On se demande ce que l'on va faire du nouvel étage que les besoins futurs et les règles de l'art exigent si impérieusement.

Pour nous cette perplexité d'esprit ne saurait être de longue durée.

Que l'on suive l'exemple des grandes villes de l'Europe et de l'Amérique, qui dans leur sage prévoyance n'oublient jamais de faire construire pour les citoyens, une vaste salle qui doit servir de lieu de réunion pour le sujet de leurs délibérations.

Avons-nous aujourd'hui, à Montréal, une chambre convenable pour y discuter les questions qui nous intéressent? Assurément c'est là une lacune irrémédiable, et l'absence d'un besoin qui se fait vivement sentir.

A part la salle du Marché Bonsecours qui est très-mal disposée, tant sous le rapport acoustique que sous celui des places, où trouvez-vous dans notre cité, une autre chambre, qui puisse loger ces assemblées composées de plusieurs milliers de personnes?

En outre cette salle, décorée avec goût, construite en tout point d'après l'art et l'acoustique, pourra servir non-seulement d'ornement à notre cité, mais nous fournira l'occasion de bénéfices pécuniaires considérables. Qui ne sait que les grands artistes refusent de visiter Montréal, par le fait même que nos salles de Concert ne sont pas assez spacieuses, pour indigner l'exhibition de leurs talents et récompenser leur génie.

C'est là une admission incontestable, et nous sommes privés, par notre indifférence des plaisirs et des jouissances artistiques que des villes bien inférieures à la nôtre nous offrent sous tous les rapports de procurer librement et sans contrainte.

Que l'on rejette notre proposition de faire de tout cet étage, ou d'une partie d'icelui une salle de concert, qu'on le construise alors de manière à servir de bibliothèque publique.

Les embellissements artificiels ont assurément leur mérite et leurs avantages, mais ils ne sauraient entrer en ligne de comparaison avec ceux que produit, dans l'intelligence, la culture des lettres et la connaissance des beaux arts.

Montréal a énormément entrepris sous le rapport matériel, mais, nous le demandons, où sont ses œuvres sous le rapport intellectuel?

Nous n'avons pas, et c'est là une honte générale, la moindre bibliothèque à offrir aux lecteurs et aux travailleurs de l'esprit.

L'étranger qui nous visite doit avoir une bien petite opinion du niveau intellectuel de notre population, car si ses yeux sont éblouis par la faste et la munificence de nos constructions mercantiles, il s'accoutume facilement à la lumière que projettent les rayons de nos institutions scientifiques, littéraires et de nos bibliothèques.

Parcourez les Etats-Unis, visitez les petits centres dont la population n'atteint pas le dixième du chiffre de la nôtre, et partout vous trouverez non-seulement le même esprit d'amélioration et de progrès qui règne ici, mais de plus l'effet visible de cette intuition incarnée chez notre voisin, qui se traduit par le besoin de s'instruire, d'apprendre et de connaître.

Quoiqu'il en arrive de nos remarques et de nos suggestions à ce propos, nous les maintenons comme dignes d'attention et de considération.

Reste maintenant la question artistique dont la solution n'exige pas de longues recherches.

Il est reconnu que suivant le plan actuel, le nouvel Hôtel-de-Ville est un hors-d'œuvre, un péché contre l'art.

Le laisser en son présent état serait-ce une économie?

D'abord l'apparence en sera complètement nullifiée par trop de longueur et pas assez de hauteur, puis, plus tard, il sera trop étroit pour suffire aux besoins de notre cité.

Sera-t-il temps alors de l'agrandir, de le hausser, sans que le trésor municipal n'en souffre énormément?

Assurément si l'occasion a jamais été favorable, c'est bien sans contredit à l'époque actuelle.

La bâtisse n'est pas complétée, elle n'a pas reçu son toit, les dépenses d'augmentation seront de cinquante pour cent en moins que si elles étaient faites plus tard.

Que nos édiles jugent la chose avec calme et discernement, qu'ils laissent de côté toutes ces mesquines jalousies, ces rivalités de localité qui ne servent qu'à entraver la marche du progrès d'une grande ville.

Que l'on fasse enfin un Hôtel-de-Ville, tel qu'il doit être construit, et nous aurons au moins le mérite d'entendre répéter que nous savons dépenser nos deniers avec somptuosité, il est vrai, mais aussi avec jugement, tact, habileté suivant les règles de l'art, et telles non-moins sages de la véritable économie.

COMMUNICATION

M. le Rédacteur,

Comme j'ai tous les jours l'occasion de m'occuper des travaux qui sont exécutés par la Corporation de Montréal, il m'est venu à l'esprit de signaler à l'attention du public la nécessité d'une amélioration qui est recommandée par tous les citoyens qui s'intéressent à l'embellissement de nos édifices publics.

Il est incontestable qu'une plus grande économie doit être exercée dans la distribution des deniers civiques, par suite de la dépression générale des affaires et de l'augmentation des taxes, qui sont déjà assez élevées, mais cette économie doit être maintenue dans de justes limites. C'est une opinion généralement admise, je crois, que pour achever le nouvel hôtel-de-ville actuellement en construction, selon les règles de l'art, il faudrait y ajouter, sinon un étage complet, du moins un demi-étage. Lorsque ce projet a été soumis à la considération du comité, et qu'il a été rejeté, il n'était pas alors question d'élever le toit du palais de justice. Comme cette décision du gouvernement pourrait avoir modifié l'opinion de ceux des membres du comité qui se sont opposés à cette amélioration, il ne serait peut-être pas inopportun de prendre de nouveau en considération cette proposition qui, cette fois, devrait rencontrer une approbation unanime. Si l'on s'oppose à la construction d'un nouvel étage sur tout l'édifice, on pourrait se borner à l'élever que la partie qui se trouve entre les tourelles. Personne n'ignore que la décision de cette question dépend du vote des membres anglais du Conseil, qui seuls peut-être, sont hostiles à ce projet.

La principale objection de ces messieurs était que l'endroit choisi pour le nouvel Hôtel-de-Ville était trop éloigné du centre de la ville, mais cet argument ne peut être sérieux vu que cette question est définitivement réglée. Si l'on prétend que le trésor civique n'est pas en mesure de faire face à ces dépenses, il est facile de diminuer le coût de ces travaux en ne finissant pas l'intérieur de cet étage pour le moment, ce qui ne nuirait en rien à l'apparence extérieure de l'édifice—et ni plus tard il de-

vient nécessaire d'occuper cet étage, ce sera le temps de le compléter. Ainsi donc, j'espère que les membres anglais du Conseil qui tous sont amis du progrès et en faveur de l'embellissement de nos édifices publics, comprendront qu'il y a de l'intérêt de la Cité de Montréal, de donner leur adhésion à cette mesure qui ne peut que les rendre populaires et être agréables à leurs électeurs.

Quant à moi, Monsieur le Rédacteur, je ferai tout en mon pouvoir pour assurer le succès de ce projet qui fera du nouvel Hôtel de-Ville un des plus beaux monuments de notre Cité.

Croyez-moi, M., avec considération,  
Votre obéissant,  
Serviteur,

FERDINAND DAVID,  
Président du Comité des Chemins.

Les Concerts de M. le H. t nse Villeneuve.

Les 23 et 24 Mars courant, Mlle. Hortense Villeneuve donnera deux concerts consécutifs à la salle des artisans (Mechanics' Hall.)

Tout Montréal connaît aujourd'hui, pour l'avoir entendue, la voix merveilleuse de cette jeune artiste qui devra, d'ici à bientôt, disputer la palme de la gloire musicale aux prima donna des grands théâtres européens.

S'il est noble et généreux de la part d'une nation d'encourager les beaux arts et le génie musical étranger, c'est aussi faire acte de patriotisme et de fierté nationale que de prodiguer ses sympathies aux talents qui naissent au milieu d'elle.

Le goût y trouve une satisfaction d'autant plus précieuse et plus complète que le cœur y a la meilleure part.

Mademoiselle Villeneuve est un enfant du sol, elle appartient à notre race par les liens les plus chers et les plus sacrés.

Ce serait donc faire preuve d'une indifférence coupable et d'une ingratitude sans nom que de ne pas accorder à son talent transcendant la part du concours actif qu'il réclame en ce moment et qu'il est en droit d'exiger.

La nation canadienne-française a le sentiment inné de l'orgueil national.

L'occasion est unique pour lui permettre de la faire valoir en cette circonstance. Nous comptons donc sur elle avec assurance pour cette occasion.

Une nouvelle perle ajoutée à l'écrin artistique du peuple canadien, ne saurait qu'en rehausser la valeur et en augmenter le mérite.

L'Albani, à l'honneur de notre race, est aujourd'hui la rivale de la Patti, de la Neilson et de leurs émules.

Mlle. Hortense Villeneuve marchera sur les traces de son aînée et l'aidera, nous en avons la certitude, à maintenir pur, intact et à sa propre hauteur, l'étendard du génie musical canadien.

1<sup>ER</sup> PROGRAMME.

- PREMIÈRE PARTIE.
1. Quartetto, en g major.....Beethoven  
MM. Mariel, Desève, Papillon, McKee.
  2. Hymne au Créateur.....Elmoh  
W. L. Walley.
  3. Solo de violon.....Scherozo Capriccioso. } David  
Mons. O. Mariel.
  4. Grand Air,—"Le Pré aux clers".....Hérold  
Mlle Hortense Villeneuve.

- SECONDE PARTIE.
5. Symphonie, en d pour deux violons.....Alard  
M. O. Mariel, A. Desève.
  6. "Emerald",.....Lacey  
Mlle Hortense Villeneuve.
  7. Fantaisie de Concert.....O. Mariel  
Mons. O. Mariel.
  8. Grand Boléro de ("La Chantouse Volée").....Masi  
Mlle Hortense Villeneuve.

SECOND PROGRAMME.

- PREMIÈRE PARTIE.
1. Duo de Concert, pour deux violons.....Lionard  
MM. O. Mariel, A. Desève.
  2. Grand Air sur "Le Pardon de P'Kermel",.....Meyerbeer  
Mlle Hortense Villeneuve.
  3. Solo de Violon } a Balade, }...Vieuxtemps  
} a Polonoise, }  
Mons. O. Mariel.
  4. "Mariner's Home, the Sea",.....Rindigger  
W. L. Malloy.

- DEUXIÈME PARTIE.
5. Quartetto en g minor.....Schubert  
MM. Mariel, Desève, Papillon, McKee.
  6. "Waiting",.....Millard  
Mlle Hortense Villeneuve.
  7. Grand Fantaisie, Brillante sur l'Opéra "Faust" de Gounod.....Wieniaski  
Mons. O. Mariel.
  8. Valse, chantée dans "Le Barbier de Séville",.....Pencino  
Mlle Hortense Villeneuve.

Le plus grand ennemi des rhumes des bronchites, des toux opiniâtres et de l'asthme est sans contredit le sirop de gomme d'épinette composé, des Sœurs de la Providence.

Les Sœurs de Miséricorde dé sirent informer le public qu'elles vont faire raffier divers objets, entre autres :

Un manteau en drap, braidé et perlé, pour Dame, ce manteau est évalué à \$100, et le prix du billet est de 50 cts.

Un manteau en mérinos français blanc, brodé, pour enfant ; ce manteau est évalué à \$100.00, et le prix du billet est de 50 cts.

Une robe en soie suisse rose, pour enfant de huit à dix ans, cette robe est évaluée à \$20.00, et le prix du billet est de 25 cts.

Une magnifique piano en bois de rose, évalué à \$630.00. Prix du billet \$1.00.

Les personnes qui désirent encourager cette raffie, qui se fait pour subvenir aux besoins de l'Institut, voudront bien s'a-

dresser au No. 253, coin des Rues Laguchetière et Campeau.

Une annonce spéciale fera connaître au public le jour qui sera choisi pour cette raffie. Les Sœurs de Miséricorde profitent de la circonstance pour annoncer au public qu'elles ont une lingerie où l'on confectionne toutes sortes d'ouvrages pour les Messieurs, Dames et Enfants, et qu'elles ont constamment divers ouvrages prêts à être fournis sur demande.

Une visite est respectueusement sollicitée à leur lingerie qui se trouve au No. 253, coin des Rues Laguchetière et Campeau.

Vin Quinine.—La confiance est déjà une bonne partie du succès. Pourquoi n'aurions-nous pas en nos chefs politiques la même confiance que nous accordions à ces articles que nos lecteurs connaissent bien, pour en avoir vu souvent le nom dans nos colonnes "Le vin de quinine de Campbell."

Les propriétaires pensant que leurs compatriotes canadiens-français lisent les journaux ont donné un patronage libéral à la presse française, et ils sont arrivés de la sorte à un résultat surprenant. La perte d'appétit, l'indigestion, la faiblesse, la désorganisation du système, les maladies qu'amène l'hiver, sont prévenues et guéries par cet excellent remède.

MECHANICS' HALL  
23 et 24 MARS.

JEUDI ET VENDREDI.

DEUX GRANDS CONCERTS

Donnés par Mademoiselle

HORTENSE VILLENEUVE

AVANT

Son départ pour l'Europe

ASSISTÉE DE

Mons. OSCAR MARTEL, violoniste virtuoso.

M. W. L. MALTBY, Basse,

Et d'un Quatuor Instrumental.

MADAME OSCAR MARTEL

présidera au piano.

Les plans de la salle sont exposés chez MM. H. Prince et DeZouche, où l'on peut se procurer les billets.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Sous les nom et raison de

BENARD, BASTIEN & VILLENEUVE

MARCHANDS DE

Bois de Sciage et de Charpente

LES soussignés ont formé une société sous les nom et raison sociale de

BENARD, BASTIEN & CIE.,

et continueront le commerce de Bois de Sciage, Bois de Charpente, etc., comme successeurs de la ci-devant société de JORDAN & BENARD.

Nous appelons l'attention des contracteurs et des détaillants de bois en général, sur notre assortiment de

Bois de Sciage, Bois de Charpente, etc., etc.

qui est des mieux choisis, et des prix qui ont été extrêmement réduits.

F. BENARD, BENOT BASTIEN, G. VILLENEUVE.

Montréal, 10 Mars 1876. an-27

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

CANADA: Province de Québec, COUR SUPERIEURE.

District de Montréal.

Dans l'affaire de PIERRE FOULIN, Failli.

Mardi, le quatrième jour d'Avril prochain, le soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

Montréal, 25 Février 1876.

ARCHAMBAULT & de SALABERRY, Avocats du Failli.

am-23

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

CANADA: Province de Québec, COUR SUPERIEURE.

District de Montréal.

Dans l'affaire de EDMOND L. ETHIER, Failli.

Mardi, le quatrième jour d'Avril prochain, le soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

Montréal, 25 Février 1876.

ARCHAMBAULT & de SALABERRY, Avocats du Failli.

am-23

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

CANADA: Province de Québec, COUR SUPERIEURE.

District de Montréal.

Dans l'affaire de JOSEPH BELIVEAU, Failli.

Le soussigné a été au Greffe de cette Cour, un acte de composition et de décharge, passé par ses créanciers, et mardi, le quatrième jour d'Avril prochain, il fera application à la dite Cour pour une confirmation de la dite décharge ainsi accordée.

Montréal, 25 Février 1876.

ARCHAMBAULT & de SALABERRY, Avocats du Failli.

am-21



Cinchona ou Quinquina, est le nom généralement donné aux divers arbres qui produisent l'écorce fébrifuge de ce merveilleux remède. Depuis sa découverte, le Quinquina nommé pendant longtemps *Poudre de Lujo*, puis remède des Jésuites, a rencontré l'approbation des plus célèbres médecins, Strimius, Willis, Morgagni et autres savants lui ont donné de grands éloges et s'en sont servis avec succès. En 1637, la comtesse de Crichon fut guérie d'une fièvre d'angoisse. Plus tard, Louis XIV se servit de ce fameux remède d'après avis de son confesseur, le R. P. Annot, et fut aussi guéri d'une maladie dangereuse.

Aussitôt, l'usage du Quinquina fut ordonné par toute la France d'après les instructions de ce grand monarque qui admirait ses effets prompts et assurés.

On peut se procurer ce "Tonique Cordial" aujourd'hui connu sous le nom de *VIN DE QUININE DE CAMPBELL* pour la modique somme d'un *PLASTRA* la bouteille, chez MM. KENNETH CAMPBELL & Cie., Medical Hall, ou chez les principaux Pharmaciens et Epiciers de Montréal et des villes de la Puissance.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE D'OTTAWA

CAPITAL, 1,000,000

Montant déposé entre les mains du gouvernement pour garantir les porteurs de police, \$50,000.

L'HON. JAS. SKRAD, Président, R. BLACKBURN, M. P. P., Vice-Président. JAMES BLACKBURN, Secrétaire,—Dr. M. F. E. VALOIS, Inspecteur.

Cette Compagnie limite ses opérations aux assurances pour dommages causés par le feu et la foudre aux bâtiments de forme et animaux ; résidences privées, églises, souvents et autres dommages de cette nature, évitant les risques du commerce et des manufactures, évitant ainsi le risque de perdre à la suite de grandes conflagrations risque auquel plusieurs compagnies sont sujettes.

Les taux sont aussi bas que possible pour offrir toutes les garanties voulues aux assurés et peuvent être comparés avec ceux de toute autre compagnie faisant le même genre d'affaires. Cette Compagnie étant exclusivement canadienne, les directeurs sollicitent la confiance et la clientèle du public.

On demande quelques bons agents à qui l'on donnera une commission libérale

Tous renseignements fournis sur demande au No. 15 PLACE D'ARMES.

G. H. PATTERSON, Agent.

LIGNE DIRECTE BOSTON ET MONTREAL.

Route la plus directe par la ligne du Central Vermont.

ARRANGEMENTS D'HIVER, COMMENCANT LE 22 NOV. 1875.

L'EXPRESS DE JOUR part de Montréal à 9.05 hrs. a.m., arrivant à Boston via Lowell à 9.45 hrs. p.m.

TRAIN pour Waterloo de Montréal à 2.45 hrs. p.m.

EXPRESS DE NUIT de Montréal à 2.45 hrs. p.m., pour Boston via Lowell, Lawrence ou Fitchburg ; aussi pour New York via Springfield ou Troy, arrivant à Boston à 7.15 hrs. a.m. et à New-York via Troy à 7.00 hrs. d.m., et via Springfield à 12.30 p.m.

TRAINS POUR LE NORD ET L'OUEST

EXPRESS DE JOUR de Boston via Lowell à 8 hrs. a.m., de Troy à 7.30 hrs. a.m., arrivant à Montréal à 9.20 hrs. p.m.

EXPRESS-Quitté Troy, N. Y., à 8.30 a.m. arrivant à Montréal à 7.00 p.m. Ce train se relie à Troy avec le Fast Mail Train, quittant New-York à 4 heures du matin.

EXPRESS DE NUIT de Boston à 6 hrs. p.m. via Lowell et New-York à 3 heures p.m., via Springfield, et via Troy à 4.00 p.m., arrivant à Montréal à 9.00 hrs. a.m.

Les chars dorlotiers Pullman sont attachés au train express de Montréal et Boston et Montréal et Springfield, et des chars dorlotiers de Wagner entre St. Albans et Troy.

Des chars salons de Pullman sur les trains express de jour entre Montréal et Boston.

Pour les billets et conditions de fret, s'adresser au bureau du Central Vermont, 136, Rue St. Jacques.

J. W. HOBART, Surint. Genl.

30 Novembre 1875.

AVIS SPECIAL.

Trajet de Montréal à New-York en 15 heures.

Le et après LUNDI, le 22 Nov. 1875, le

CHEMIN DE FER VERMONT CENTRAL

Expédiera un Train d'Express Rapide entre

Montreal et New York,

Laissant Montréal à 2.45 hrs. p.m. et arrivant à New York à 7 hrs. a.m. le même jour sans aucun changement de char.

Pour les billets et des informations complètes, les passagers sont priés de s'adresser au Bureau de la Compagnie

No. 138 Rue St. Jacques, l'ouest du Bureau de Poste.

F. PICARD, Agt. des billets.

L. MILLIS, Surint. Genl. pour le comm.

4 Juin 1875. —55

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

CANADA: Province de Québec, COUR SUPERIEURE.

District de Montréal.

Dans l'affaire de GABRIEL L. ROLLAND, Failli.

Le soussigné a été au Greffe de cette Cour, un acte de composition et de décharge, passé par ses créanciers, et mardi, le quatrième jour d'Avril prochain, il fera application à la dite Cour pour une confirmation de la dite décharge ainsi accordée.

Montréal, 25 Février 1876.

ARCHAMBAULT & de SALABERRY, Avocats du Failli.

am-22

CHAS. TOURVILLE & CIE.  
Manufacture Fashionable de Chaussures  
ETABLIE EN 1858

428 RUE Ste-Catherine MONTREAL

PREMIER PRIX aux EXPOSITIONS de 1866, 1868, 1870, et ils désirent attirer l'attention de leurs patrons sur le fait que leur magasin est maintenant transporté à l'adresse ci-dessus.

Us ont obtenu les Premiers Prix, des Diplômes et des Médailles d'Argent aux Expositions Provinciales de 1866, 1868, 1870, et ils désirent attirer l'attention de leurs patrons sur le fait que leur magasin est maintenant transporté à l'adresse ci-dessus.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA

Capital . . . . . \$1,000,000

BUREAU: No. 186, Rue St. Jacques, Montréal

PRÉSIDENT: Wm. ANGUS, Ecr.

VICE-PRÉSIDENT: ALPH DES JARDINS, ECR.

DIRECTEUR GÉRANT: EDWARD H. GOFF, Ecr.

INSPECTEUR-EN-CHIEF: J. H. SMITH, E. R.

DIRECTEURS: A. DESJARDINS, Ecr., M. P., Montréal. T. H. MAIBONY, Ecr., Québec. Wm. ANGUS, Ecr., Montréal. L. H. BLAIS, Ecr., Montagny. HON. M. H. COCHRAN, Sénateur, Compton. R. MULHOLLAND, Ecr., Cobourg, Ont. EDWARD H. GOFF, Ecr., Montréal. JOHN FISHER, Ecr., Cobourg, Ont. J. M. BROWNING, Montréal. R. AUGER, Ecr., Ingersoll. Col. A. A. STRVENSON, Montréal. J. H. SMITH, Ecr., Montréal. J. B. POULIOT, Ecr., M. P., Riv. du Loup. JOHN FLETCHER, Ecr., Rigaud. THOS. LOGAN, Ecr., Sherbrooke.

Cette Compagnie est organisée pour le but exprès d'assurer les propriétés des Cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les risques hasardeux.

Un arrangement donne à la Compagnie le bénéfice du renouvellement des polices et d'affaires ici pour le compte de la Compagnie Agricole de Watertown, N. Y., ce que met du même coup la Compagnie en possession d'un fond considérable très-avantageux

Les Actionnaires, à l'assemblée générale tenue aux Bureaux de la Compagnie, ont décidé d'élever le fonds-capital à \$1,000,000; les Livres du Fonds seront ouverts au Bureau de la Compagnie, pendant les soixante jours prochains (à moins qu'ils ne soient fermés par le Comité Exécutif) pour la souscription de l'augmentation du Fonds-Capital. Les Capitalistes et autres désirant faire un placement sûr sont respectueusement invités à se présenter au Bureau de la Compagnie pour s'assurer des avantages offerts.

Montréal, 17 mars 1874. da-35

GRANDE DECOUVERTE DE PEINTURE GLACÉE PAR A. A. WILSON. Breveté 8 Juin 1875.

J'attire respectueusement votre attention sur l'article ci-dessus, et je suis heureux de vous annoncer que je suis maintenant le seul inventeur de cette peinture et suis prêt à fournir cette composition en quantité nécessaire au commerce.

Ma peinture peut être employée aux toits où il se trouve des bâties, aux ouvrages neufs ou vieux, au zinc, ferblanc, tôle, ardoise, toile, papier, etc., etc.

Elle remplit toutes les petites fissures de bardou, et nourrit le bois, c'est-à-dire qu'elle n'a pas le même effet du goudron.

Le goudron fend le bois et anse des gouttières aux ouvertures; elle peut être employée à la brique et à la pierre parce qu'elle a la propriété d'empêcher la gelée de pénétrer et de décolorer les plafonds et murs; elle n'a pas d'égal par la durée, et il est rare que cette qualité de peinture est bien sup. ieu à aucune autre et coûte 125 0/100 meilleur marché qu'ailleurs; elle couvre 250 pieds par gallon sur le ferblanc et 125 pieds sur le bois.

Secau de 5 Gallons..... \$4.00  
10 do ..... 7.50  
20 do ..... 14.00  
40 do ..... 25.00

Ciment 5 Centins la livre.

J'en manufacture de différentes couleurs, telles que ardoise rouge, brune, jaune, etc.

Si les barils ou seaux sont rapportés on remette la valeur en argent.

Je tiens aussi un grand assortiment d'autres peintures et huiles, vendues 10 pour 100 meilleur marché que partout ailleurs.

Toute préparation qui ne portera pas la marque suivante sera réputée contrefaite:

A WILSON  
283 et 285, coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.

Toutes personnes qui manufactureront cette peinture seront passibles de la pénalité de la loi, et je donnerai \$ à la personne qui m'en informera.

N. B.—Agent pour les peoles doubles, vendus à 10 p. 100 meilleur marché qu'ailleurs.

Pointe aux Trembles, Juillet 1875.

M. A. A. WILSON, Montréal.

Monsieur.—Ayant acheté de vous de la Peinture Glacée, et m'étant assuré par moi-même qu'elle est telle que représentée dans vos circulaires, je prends plaisir à la recommander pour toits de toitures, granges, palissades, ainsi que pour servir de colle dans les mortaises des bâties.

J'ai l'honneur d'être Monsieur, Votre, etc.

Capt. J. BTR. MORIN, A. A. WILSON.

E. H. McLEISH, Agent.

"COMPAGNIE D'ASSURANCE "NATIONALE." (INCORPORÉE PAR ACTE SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT.)

CAPITAL . . . . . \$2,000,000

AVEC POUVOIR D'AUGMENTER JUSQU'A \$5,000,000.

ACTIONS: \$100 CHAQUE.

BUREAU PRINCIPAL, 186, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

PRÉSIDENT—ALEX. W. OGILVIE, Ecr., M. P. P.  
1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT—WILLIAM ANGUS, Ecr.  
2<sup>ND</sup> VICE-PRÉSIDENT—EDWARD H. GOFF, Ecr.  
SECRETARE—HENRY LEE, Ecr.  
INSPECTEUR-EN-CHIEF—CHS. D. HANSON, Ecr.  
SOLLICITEUR—T. C. HATTON, Ecr.

DIRECTEURS: ALEX. OGILVIE, Ecr., M. P. P. THOMAS FOSTER, Ecr., (Echevin.) WILLIAM ANGUS, Ecr. E. H. TRUDEL, Ecr., M. D. EDWARD H. GOFF, Ecr. ALEX. SHANNON, Ecr. DAVID SINCLAIR, Ecr. THOMAS R. WOOD, (de la Compagnie d'Assurance Egan, Toronto.) JOHN MCGAUVRAN, Ecr., M. P. P. RICHARD WHITE, Ecr. ALEX. CRAWFORD, Ecr., Windsor, Ont. ALPHONSE DESJARDINS, Ecr., M. P. PETER McCALLUM, Ecr., Cobourg, Ont.

BANQUIERS: BANQUE D'ECHANGE DU CANADA PROSPECTUS.

La COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE de Montréal à 616 incorporée en vertu d'un acte passé à la dernière session du Parlement de la Puissance dans le but de s'occuper des affaires d'assurance.

Les fondateurs pensent qu'il y a place pour de nouvelles compagnies d'assurance canadiennes et que non seulement leur organisation fournira de nouvelles facilités, mais encore remplira un but patriotique en créant des institutions locales, qui retiendront dans le pays les capitaux nécessaires à son développement.

Jusqu'à présent presque toutes les affaires d'assurance, au Canada,—soit contre le feu, soit sur la vie,—ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans le pays, et les gens s'occupent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (deux millions) avec pouvoir de porter son stock jusqu'à \$5,000,000, et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au moment de la souscription, ce qui assurera \$2,000,000 à la Compagnie, somme bien suffisante pour commencer sagement les affaires. Le reste du capital sera requis sur la demande des Directeurs, mais on suppose qu'il ne sera pas nécessaire de faire de nouveaux appels.

Le Secrétaire de la Compagnie s'est assuré les services d'un homme qui a acquis une expérience sérieuse des affaires dans les compagnies américaines.

On recueille maintenant les souscriptions dans toute l'étendue de la Puissance, et ses fondateurs doivent commencer bientôt les affaires.

Les Livres d'Actions sont ouverts au Bureau du soussigné, No. 245, Rue ST. JACQUES, où pourra obtenir toutes les informations nécessaires.

EDWARD H. GOFF, Administrateur pro-tem

ANNONCES

LIGNE DE CHEMIN DE FER ENTRE MONTREAL et BOSTON LA LIGNE LA PLUS COURTE EST PAR LA VOIE FERRÉE Du Vermont Central

ARRANGEMENT D'HIVER COMMENÇANT LE 22 NOV 1875.

EXPRESS DU JOUR laissant Montréal à 9.15 h. am., et arrivant à Boston, via Lowell, à 10.00 p.m.

Train pour Waterloo laissant Montréal à 3.15 p.m.

EXPRESS DE NUIT laissant Montréal à 2.45 p.m., pour Boston, via Lowell, Lawrence ou Fitchburg; pour New York, via Springfield ou Troy, arrivant à Boston à 7.15 a.m., et à New-York à 12.30 p.m.

TRAINS ALLANT AU NORD ET A L'OUEST.

EXPRESS DU JOUR laissant Boston, via Lowell, à 8.30 a.m., Troy à 7.30 a.m., arrivant à Montréal à 9.15 p.m.

EXPRESS DE NUIT laissant Boston à 6.00 p.m., via Lowell et New-York, à 3.00 p.m., via Springfield, arrivant à Montréal à 9.30 a.m.

Des Chars-Dortoirs Pullman font partie des Trains de nuit voyageant entre Montréal et Boston, Montréal et Springfield, et des Chars-Dortoirs Wagner pour le trajet de St. Albans et Troy.

Des Chars-Salons Pullman font partie des Trains Express entre Montréal et Boston.

Pour les conditions de vente des Billets et de Fret, adressez au Bureau du Chemin de Fer Vermont Central, 30 Rue St. Jacques.

J. W. HOBART, Surintendant Général.

AUX RENTIERS!

Une personne respectable, ayant un petit capital à offrir et pour lequel on lui donnerait des sûretés, trouverait, dans une belle campagne, à vivre confortablement à la fortune du pot. S'adresser à ce bureau.

A VENDRE

CE BUREAU:

BLANCS DE LICENCES

POUR LA CAMPAGNE Blancs de Licence pour Auberge Blancs de Licence pour Epicerie



SIROP DE GOMME D'EPINETTE.

Autres Remèdes patentés des Sœurs de la Providence

Les Sœurs de la Providence croient devoir annoncer au public en général et aux pharmaciens, épiciers et autres marchands en particulier, qu'elles sont décidées, dans l'intérêt des pauvres, à continuer la vente de leurs divers remèdes patentés, nonobstant les obstacles qui leur sont suscités, parce qu'elles n'ont en vue que de se procurer quelques moyens de soulager les membres souffrants de Jésus-Christ, et parce qu'ailleurs elles se considèrent comme étant parfaitement dans leur droit.

C'est donc avec un souverain regret qu'elles se voient gênées dans les démarches qu'elles ont faites, pour atteindre leur but, par des personnes qui n'ayant pas à s'occuper du soin des pauvres et des malades, et qui d'ailleurs n'ont en vue que leurs intérêts et ceux de leurs familles, leurs devoirs de charité et de leur obligation de déclarer publiquement qu'elles sont déterminées à travailler de toutes leurs forces à multiplier, par la vente de ces remèdes, fabriqués par elles, leurs modestes ressources pour le soulagement des malheureux.

Plaines de confiance dans la justice de leur cause et entièrement convaincues qu'elles n'attendent aux droits de qui que ce soit, elles ont assuré toutes les personnes bienveillantes qui ont conté de les encourager, en achetant les dites remèdes, qu'on ne pourra les inquiéter. Elles aiment mieux leur déclarer qu'elles se rendent responsables des dommages qui, pour cela leur seraient causés, si aucuns leur étaient faits à ce sujet.

Vient de paraître en Bochure:

50<sup>ME</sup> ANNIVERSAIRE

DE LA Fondation du Séminaire de Ste. Thèse.

SOUVENIRS DES FETES

22 et 23 Juin 1875.

En Vente à ce Bureau

PRIX 10 CENTS.

Aussi: On peut se procurer à ce Bureau les magnifiques Photographies prises par H. J. E. Livernois, photographe, de Québec, qui a bien voulu nous en faire un dépôt. Prix de chaque Photographie, \$1.50.

AVIS DE DÉMÉNAGEMENT.

LA COMPAGNIE

D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA.

Les Bureaux de cette Compagnie seront à Montréal, au verso de la rue Jean-Jacques, dans la nouvelle Église de la Compagnie d'Assurances St. Jacques, du Canada, No. 106 Rue St. Jacques.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE, qui est spécialement organisée, pour les assurances maritimes.

CARACTÈRES A VENDRE

DE MAGNIFIQUES Bourgeois

Brevière

Minion et

Nonpareille

TOUS NEUFS

Sont à vendre à ce Bureau à 30 et 40 par meilleur marché qu'aux Fonderies.



ACHETEZ LE MEILLEUR.

DICTIONNAIRE DE WEBSTER

Non-Abrogé

10,000 mots et définitions qui ne se trouvent dans aucun autre dictionnaire.

3,000 Gravures à 1800 pages 4to; prix \$12

Webster est le dictionnaire par excellence, il ne laisse rien à désirer.

Et chaque étudiant connaît la valeur de cet ouvrage.

Bien qu'on en ait vu plusieurs, le Dictionnaire de Webster est le plus complet qui existe.

Sur presque tous les rapports, il l'emporte sur tous ceux que je connais.

Tout utile dans nos bureaux: nous corrigeons nos épreuves d'après cet auteur.

Et de tous les Dictionnaires c'est celui qui donne les meilleures définitions des mots en français.

Remarque des connaissances universelles: tel est le Dictionnaire de Webster.

"C'est le MEILLEUR DICTIONNAIRE ANGLAIS QUI EXISTE." (London Quarterly Review, Octobre 1874.)

NOUVELLE AMÉLIORATION Nous avons ajouté récemment à cet ouvrage un supplément de 3,000 gravures qu'il contenait déjà, quatre pages de.

GRAVURES COLORIÉES exécutées à grands frais.

Le Dictionnaire National Illustré DE WEBSTER.

1030 pages oct. 600 Gravures. Prix \$5.

C'est le Dictionnaire classique en usage aux États-Unis.

PREUVES, 20 CONTRE 1.

En 1874 les ventes des Dictionnaires de Webster en ce pays ont été vingt fois plus considérables que celles des autres dictionnaires. Comme preuve de fait nous en avons, sur demande, les certificats de plus de cent libraires démontrant qu'ils les ont vendus.

Publié par G. & C. MERRIAM, Springfield, Mass. A vendre chez tous les Libraires.

Montréal, le 21 Janvier 1875.

CONTRE-POISON

DIALOGUE SUR L'ÉCHARISTIE

Est en Vente

CE BUREAU.

Prix de chaque exemplaire \$ 0.25

ASSUREZ-VOUS

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.

DIRECTION DE MONTREAL: Thomas Workman, Sec. Mauricio Cuivillier, Sec. Geo. D. Ferrier, Sec. Thomas Tiffin, Sec. Amable Jodoin, Sec.

UNE COMPAGNIE NATIONALE

BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC.

SUCCURSALE.

C. O. FERRAULT, Sec. & Gérant,

MONTREAL

Montréal, 13 Janvier 1875.

CARTE.

Côte St. Paul. Parement de Lachine, P. Q. Avril 1875. A. EDWARD H. GOFF, Sec. Gérant, etc., Cl. d'Ass. Agricole du Canada, 30, Rue St. Jacques, Montréal.

Cher Monsieur, Permettez-moi de vous remercier de la promptitude avec laquelle vous avez effectué le règlement des primes que j'ai au bios, Samedi, 12 courant, par l'envoi de ma grande, dans lequel j'ai porté sept vaches, des vaches, des instruments de culture, et une grande quantité de foin et de grains assurés dans votre compagnie. Je suis également heureux de vous apprendre que William Stewart qui se trouvait à mon service, et qui a mis le feu à la grange contenue par moi, n'a eu aucun dommage. C'est avec plaisir que je recommande votre Compagnie d'Assurances aux cultivateurs de la Péninsule et j'invite chaque cultivateur de la Péninsule à examiner les avantages que votre Compagnie offre. S'adressant à votre Compagnie tout le succès possible. J'ai l'honneur d'être, votre respectueux, JOSEPH TINNING.

Montréal, 14 Avril 1875.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

"LA CITOYENNE"

DU CANADA

Incorporée par un Acte spécial du Parlement et pleinement autorisée d'après les dispositions de l'Acte des Assurances.

Sous le patronage de

S. G. Mgr. BOURGET, Ev. de Montréal

BUREAU CENTRAL

175, RUE ST. JACQUES

MONTREAL

SIR HUGH ALLAN, Président.

Les personnes désirant assurer leur vie sont priées d'une manière toute spéciale d'examiner d'abord le prospectus de cette

Compagnie Canadienne Populaire

Lequel prospectus peut être obtenu de tous les Agents de la Compagnie et de

EDWARD STARK, Gérant du Département de la Vie.

7 Janv 75 fm-12

O. DEBLOIS

FABRICANT DE

Balles, Ballesaux,

CORNICHES EN TOLE GALVANISÉ,

COUVERTURES EN ARDOISE,

et autres métaux, etc.

Ouvrages en Plomb, Gaz

et Fournaises.

Bureau: 220 Rue St. Laurent, Atelier: 270 1/2 Rue St. Charles Borroméo

Montréal, 19 Mai 1875.

Choisy, 24 nov. 1874. Paroisse St. Laurent.

E. H. Goff, couvreur, directeur-gérant.

Société d'Assurance Agricole Canadienne.

Cher Monsieur,

J'ai le plus grand plaisir à reconnaître la célérité avec laquelle vous avez réglé et payé la prime que j'ai subie par le feu, de quelques-unes de mes bâtisses sur ma terre de Choisy, à St. Laurent. Le tout a été terminé trois jours après avis donné de l'accident.

Je ne puis que me féliciter de m'être assuré à une Compagnie aussi recommandable sous tous les rapports.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute estime et de ma reconnaissance.

Je suis, Monsieur, votre humble serviteur, C. M. MONETTE.

Montréal, 31 Janvier 1875.

M. Despatti, Je suis heureux de pouvoir vous donner un certificat de guérison que vos amers ont opérés sur ma mère, souffrant d'une maladie de poitrine et de la toux, et qui n'avait pu être guérie par aucun médecin ne pouvant la laisser, elle a été guérie par vos amers, et elle est maintenant en parfaite santé.

Après la première bouteille, elle éprouva un bien sensible, et le 15 de la douzième, elle était complètement guérie.

Je remercie, Monsieur, votre humble serviteur, C. M. MONETTE.

Montréal, 31 Janvier 1875.

M. Despatti, Je suis heureux de pouvoir vous donner un certificat de guérison que vos amers ont opérés sur ma mère, souffrant d'une maladie de poitrine et de la toux, et qui n'avait pu être guérie par aucun médecin ne pouvant la laisser, elle a été guérie par vos amers, et elle est maintenant en parfaite santé.

Après la première bouteille, elle éprouva un bien sensible, et le 15 de la douzième, elle était complètement guérie.

Je remercie, Monsieur, votre humble serviteur, C. M. MONETTE.

AMERS MERVEILLEUX

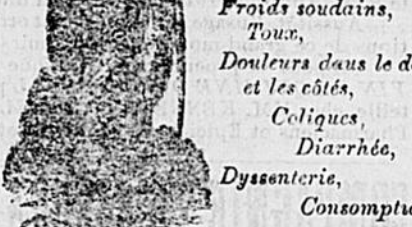
DE P. DESPATTI,

Le perfection de la découverte d'un remède.

GUERISSENT LES

Douleurs d'Estomac.

Brûlures, Ecorchures, Coupures, Froids soudains, Toux, Douleurs dans le dos et les côtés, Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Consommation



Pour toutes les personnes qui souffrent, toute la famille disparaît dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

J'ai l'honneur d'être, votre respectueux, FIRMIN FOCHE, Casernes, rue St. Paul.

LES AMERS DE M. DESPATTI.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.

Je certifie, par la présente, que n'étant servi par cette découverte dans le champ de la médecine, et l'on se voit obligé de recourir à des remèdes propres à l'humanité souffrante, dont les effets sont connus par la plus haute expérience, car une personne qui souffre n'est presque rien dans le monde. Heureusement que les grandes découvertes ont été faites dans le cours de ces dernières années, des remèdes très nouveaux et très efficaces ont été découverts, et les personnes qui souffrent de ces maladies ont pu se procurer un remède qui leur a été communiqué par le moyen de la presse. Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces remèdes, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mêmes que les malades ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant un soulagement immédiat, et enfin nous rétabliront la santé complètement. Vous pouvez vous en assurer par les certificats et-dessous.